



Édito du maire



En mai, fais ce qu'il te plait ... ou presque !

Je tenais à vous partager des faits récurrents sur lesquels élus et moi-même, avons déjà eu plusieurs discussions avec vous, lillaises et lillais.

Un thème, un seul pour cet édito : civisme et civilité.

Mais qu'est-ce donc ?

« Le civisme fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public. Les civilités sont la composante sociale du civisme et sont les attitudes et comportements liés aux règles du vivre ensemble. Les règles de civilité font référence au savoir vivre en communauté et favorisent les relations harmonieuses et pacifiques ainsi que les attitudes de respect et de considération à l'égard des autres »

Je constate, au quotidien que ces principes ne sont que peu respectés.

La liste est longue et non exhaustive, mais je cite ici certains exemples de comportements non empreints de civisme : le respect du code de la route (vitesse inadaptée et dangereuse, stationnement illégal), le respect des codes de l'urbanisme (procédures, demandes, travaux), le respect de l'environnement (désherbage, taille, entretien), le respect de l'autre (dans les mots, les gestes et les actes), le respect des droits et des devoirs, qui engagent le citoyen vis-à-vis de la société.

Il ne faut pas oublier que le civisme est important car il permet à une commune de fonctionner de façon homogène et assure aussi le bien-être et la sécurité de chacun.

Le maire d'une commune ne peut à lui seul écrire l'avenir du village et enrayer ces comportements inopportuns et inadmissibles. Nous sommes toutes et tous concernés, dialoguons un minimum en restant poli et courtois.

Écoutons nous, respectons-nous avec bienveillance.

Nous avons tous le droit d'être exigeant, mais pour cela, il faut savoir aussi faire preuve d'exemplarité, et ce, que l'on soit enfant, adolescent, adulte ou « sage » et écolier, administré ou maire.

J'ai confiance pour que ces valeurs appréciées soient portées et partagées par nous tous

Je vous invite à présent à profiter et apprécier les diverses et récentes actualités de nos brèves lillaises.

Votre Maire,
Stéphanie DAUBANES



Édité à 300 exemplaires

Responsable de la publication : Stéphanie DAUBANES

Responsable de la rédaction : Jean-André LEMIRE

Rédaction et Photographie : Coralie DAILLEDOUZE, Elus, associations et administrés

RESTONS CONNECTÉS



www.islesaintgeorges.fr

DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

Principales décisions prises lors du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

1

- **Les taux d'imposition** restent inchangés.



2

- **Le budget 2025 voté** s'équilibre en dépenses et recettes à 917 130,19 € (fonctionnement 773 898,00 €, investissement 143 232,19 €)
Une présentation synthétique est en ligne sur le site de la commune à la page des conseils municipaux.



3

- **Les attributions de subvention** ont pris compte les projets 2025, mais aussi la trésorerie des associations. 3 associations n'ont pas demandé de subventions en 2025 : l'AJC, le Comité des Fêtes, le CLAS. En effet leurs bons bilans financiers 2024 font que pour cette année elles ne demandent pas d'aides financières.

Attributions 2025 :

ACCA (chasse) : 350€

AE2S (équitation) : 80€

A.R.S : 1000€

ASTA (Tennis Ayguemorte) : 450€

APE Les cartables fleuris : 500€

Secours Populaire : 500€

Anciens combattants : En attente dossier complet

Aide exceptionnelle :

500€ pour la **population de Mayotte** suite au cyclone CHIDO



Renouvellement de la ZAD du Bourg d'Isle St Georges, arrêté préfectoral du 12 avril 2025.

Cette Zone d'Aménagement Différé (plan disponible sur le site de la Commune) permet au Maire au nom de la commune d'y exercer le droit de préemption pour éventuellement y réaliser :

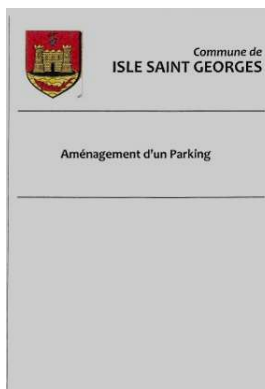
- Des opérations d'aménagement à vocation d'habitat locatif, en réhabilitation des logements existants dans le bourg sans augmentation du nombre de logements, ni de la vulnérabilité globale et en créant, en zone blanche du Plan de Prévention du risque inondation (PPRI), de nouveaux logements.
- Un ou des parcs de stationnement, une aire de loisirs et de sports, l'extension du cimetière, l'aménagement de locaux associatifs et l'entreposage de matériel communal.



Date de début des travaux : 2 Juin 2025

Un arrêté municipal de circulation sur la rue des Gravettes a été pris. Tous les documents relatifs à ce chantier seront déposés en ligne sur le site de la mairie.

Réalisation du parking salle des Gravettes



Retrouvez les comptes rendus complets des conseils municipaux sur le site internet de la commune www.islesaintgeorges.com



LE PRINTEMPS EST DE RETOUR



3 JUIN
7 OCTOBRE
4 NOVEMBRE

Consignes Déchets verts :

- La collecte des déchets verts ne devra pas dépasser les 1m³,
- Les feuilles mortes et tontes de gazon devront être présentées en sacs ouverts,
- Les sacs jaunes de collecte sélective ne sont pas destinés à cet usage,
- Les branchages d'une longueur maximale d'1m50 seront présentés en fagots,
- Les troncs d'arbres ne doivent pas dépasser 10 cm de diamètre.



16 OCTOBRE

Consignes Encombrants :

- La collecte des encombrants ne devra pas dépasser les 3m³,
- Les appareils électriques et l'électroménager ne sont pas pris en compte. Ils doivent être amenés en déchèterie.

Ne sont pas collectés : gravats, déchets toxiques, pneus, ordures ménagères, appareils thermiques, amiante, faïence.



Les déchets verts et les encombrants devront être sortis la veille au soir de la collecte.

Inscriptions

La collecte est assurée sur inscription uniquement. Les inscriptions seront acceptées au plus tard à 16 heures la veille de la collecte.

- 0 805 020 002 (appel gratuit)
- **Déchets verts** : dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com
- **Encombrants** : encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

● L'OLD c'est quoi ??

OLD pour OLIGATION LEGALE DE DEBROUILLAILLEMENT
Entretenir un jardin, c'est parfois éviter qu'il ne se transforme en jungle et souvent esthétique. L'entretien ou la remise en état d'un terrain peut être du débroussaillage obligatoire qui vise notamment à réduire la propagation du feu en cas d'incendie. Isle Saint Georges est une zone soumise à l'OLD.

Quant aux espaces verts d'un logement ou d'une maison, les maintenir en état peut relever d'obligations du propriétaire mais aussi d'obligations locatives pour le bailleur ou le locataire.

Enfin l'entretien d'un jardin peut avoir pour objectif de ne pas déranger votre voisin avec des arbres ou des plantes qui empiètent sur son terrain.

Pour plus d'information :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298>

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire
aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts,
maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.



CIVISME

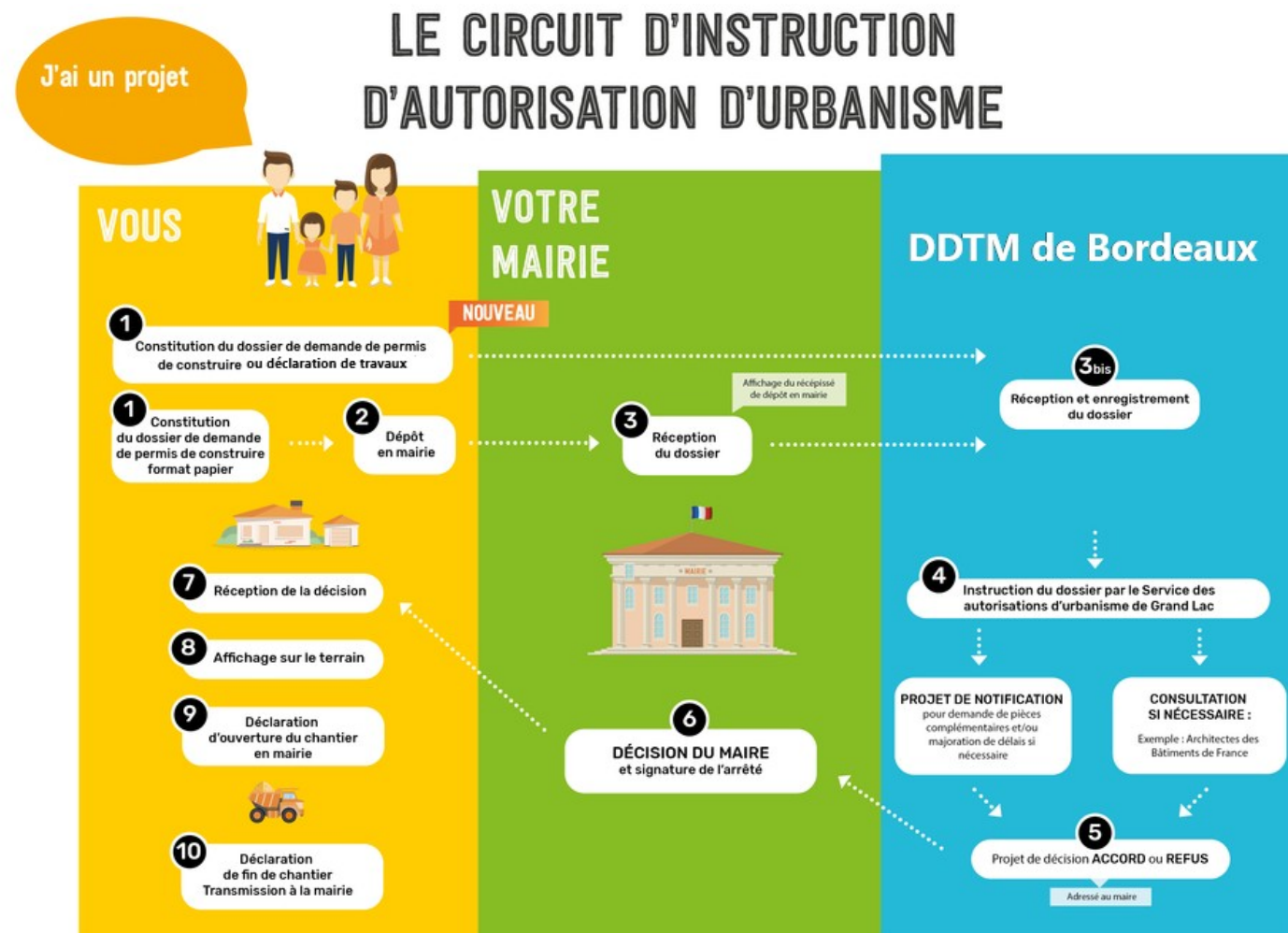
Rappel sur le Comportement Citoyen, encore et encore....

Dans une société qui se veut harmonieuse, le comportement citoyen joue un rôle essentiel pour assurer le bien-être et le respect de tous. Voici un tour d'horizon des aspects clés du comportement citoyen, incluant le bruit, l'urbanisme, le stationnement, la remise des bacs de collecte, le comportement général, et le respect des règles.

L'URBANISME contribue à la structure et à l'esthétique de notre village. Avant toute opération sur vos propriétés il faut :

- **S'informer des règles en vigueur (PPRI, RNU, site INSCRIT)** et des conséquences de leur non-respect.
- **Déposer un permis de construire ou une demande préalable** : Toute construction doit être précédée de l'obtention d'une autorisation validée par les autorités compétentes.

Respecter les règles d'urbanisme est une responsabilité collective qui contribue à un développement de notre village harmonieux et durable.



DP Cerfa 16702*1

-Clôture / grillage
-Portail
-Velux
-Panneaux photovoltaïques
-Ravalement de façade
-Piscine
-Climatisation

OU

PC Cerfa 13406*15

Se renseigner en
mairie

Tous les CERFA sont à télécharger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

BRUITS de voisinage



Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.

LE BRUIT

est une nuisance qui peut affecter la qualité de vie des voisins et la quiétude de notre village. Pour minimiser les perturbations, il est important de :

- **Limiter le volume sonore** : Écouter de la musique, regarder des films ou organiser des fêtes à des niveaux sonores raisonnables.
- **Respecter les horaires** : Éviter de faire du bruit tôt le matin, à l'heure des repas ou tard le soir, conformément à l'arrêté préfectoral :
- **Article 5** : Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
 - Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



ATTENTION
MISE EN GARDE



STATIONNEMENT GÊNANT

De nombreuses incivilités ont été constatées au niveau du stationnement. À cet effet, la municipalité met en œuvre une **campagne de sensibilisation** avant verbalisation par la Police Municipale.

RAPPEL DES STATIONNEMENTS INTERDITS



Sur une place
réservée aux
personnes en
SITUATION DE
HANDICAP



Sur un
TROTTOIR



Sur une
PISTE CYCLABLE



Sur un
ARRÊT DE BUS



EN PLEINE VOIE



Tout stationnement
DANGEREUX
OU TRÈS GÊNANT

SANCTIONS jusqu'à
135 €

La sécurité est le bien et le droit de tous. En respectant les règles du code de la route, chacun de nous y contribue. Les petites roues de fauteuil ou de poussette ont droit aussi à leur chaussée sur les trottoirs et les voies vertes.

Merci de votre compréhension,
nous comptons sur votre civisme.

LE STATIONNEMENT

Le stationnement, s'il est mal géré, peut causer des désagréments. Pour éviter cela :

- **Respecter les zones de stationnement** : Ne pas se garer dans les zones interdites ou sur les trottoirs si ce n'est pas toléré.
- **Laisser l'accès libre** : Veiller à ce que les entrées et sorties des bâtiments soient toujours dégagées.
- **Utiliser les aires de stationnement désignées** : Prioriser les parkings publics ou privés lorsque cela est possible.

COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Un comportement général respectueux est la clé d'une cohabitation pacifique. Quelques principes à suivre :

- **Civisme et politesse** : Dire "bonjour", "s'il vous plaît" et "merci" peut faire une grande différence.
- **Aider autrui** : Prêter assistance aux personnes âgées, handicapées, ou à toute personne en difficulté.
- **Propreté** : Jeter les déchets dans les poubelles, recycler
- **Remiser les bacs après la collecte des déchets** : La gestion des déchets est une responsabilité partagée entre la CCM et les citoyens. Après la collecte des déchets, il est important de remiser les bacs de manière appropriée (arrêté municipal). Les bacs laissés sur le trottoir ou sur la chaussée donnent une impression de désordre et de négligence. Ils peuvent constituer un obstacle et un danger pour les piétons, mais aussi les cyclistes et les automobilistes suite à des rafales de vent
- **Respect des Règles** : Les règles et règlements sont instaurés pour le bien commun. Il est crucial de s'informer régulièrement sur les lois nationales et la réglementation en vigueur sur notre commune (arrêtés municipaux).



RETOUR SUR LA FÊTE PATRONNALE



Cette année la fête débuta ce vendredi 25 avril par le vin d'honneur, la remise des clefs et l'accueil des nouveaux habitants puis ce fut la fête foraine et les discussions autour de la buvette. Un peu gâchée le samedi par une journée grise et pluvieuse qui ne permit pas tout le succès promis au tournoi de rugby, à l'exposition de la ferme et aux promenades en poney et qui se conclut par un concours de belote à ambiance conviviale et familiale.

Le beau temps revenu, la fête fut très fréquentée le dimanche et le lundi. Du vide grenier du dimanche matin au repas des bénévoles de fin de fête du lundi soir ce fut un enchaînement, couronné de succès, d'activités multiples et variées.

Le repas des fermiers, thème 2025, du dimanche réunissant plus de 120 convives, la fête foraine bondée, la buvette assaillie, la jolie prestation de déguise ton bike, le joli feu d'artifice et le sympathique concours de pétanque en témoignent.

Merci aux participants, à l'enthousiasme de la jeunesse qui a participé à l'organisation, aux employés communaux, à tous les bénévoles qui ont aidé, à cette équipe du Comité des fêtes renouvelée en partie et pilotée par un nouveau président, Paul.

Bravo et encore bravo !



**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS A LA
RANDONNÉE NOCTURNE DU 05 JUILLET 2025**

Inscription en allant sur le site de la commune ou en flashant le QR Code



DU CÔTÉ DES ASSO'

Balade Poétique du 6 avril 2025 :

« C'est par un temps estival que la Balade Poétique a parcouru ce dimanche 6 avril les rues d'Isle Saint Georges. Certains nouveaux venus ont apprécié le charme de notre village. Les amateurs de poésie se sont régalez de textes et chants dont certains étaient des créations originales. Tous étaient enthousiastes et parlaient déjà de l'année prochaine et même de quelques réunions préparatoires. Merci à eux de faire vivre ce modeste évènement. »

B.L



APE Les Cartables Fleuris - Défilé Carnaval du 15 avril 2025 :

17h, le moment tant attendu du défilé de carnaval des enfants de l'école est enfin arrivé.

Les familles, les amis et quelques habitants du village, déguisés pour la plupart, sont rassemblés pour assister à cet événement joyeux.

Les enfants, impatients depuis le matin, vêtus de leurs plus beaux déguisements sont dans les starting-blocks derrière le portail.

C'est parti ! Tout ce petit monde se dirige vers d'abord les Gravettes puis s'oriente vers le pont pour le franchir. Le défilé s'élance alors dans les rues du village. Certains sont déguisés en pirates, d'autres en fées, super-héros ou animaux. Puis c'est le retour vers l'école où un spectacle les attend. Les parents et les spectateurs applaudissent avec enthousiasme, encouragés par l'énergie débordante des enfants

Puis vient le temps du verre de l'amitié offert par l'APE « Les Cartables Fleuris » qui peut s'enorgueillir de cette belle initiative réussie.



Ce jeudi 1^{er} Mai 2025, assemblée générale de l'Association de Restauration et Sauvegarde de l'Eglise,

en présence d'une bonne vingtaine de participant(e)s dont Mme MANO ancienne Maire et Présidente d'honneur. Michèle BOUCHER avant de présenter les bilans, a annoncé qu'elle ne souhaitait pas se représenter au poste de présidente après 16 seize ans de mandat.

Merci à elle pour son investissement

Bilan d'activités 2024-2025	Projets 2025-2026
-Restauration de l'autel de la grotte de Notre Dame de Lourdes : 4.620 € -Plinthe pour protéger du salpêtre sur la 1^{ère} travée, 780 € -Entretien des habits sacerdotaux : 30,67€ -20 à 25 visites par ouverture de l'Eglise (1^{er} Samedi du mois de mai octobre), -Journées du patrimoine, 90 personnes. -Quelques ouvertures à la demande pour des groupes de 15 à 20 personnes. -Participation à la journée des associations -Loto de mars	- Remise en état des grilles de la chapelle du Sacré Chœur et de celles qui entourent la grotte de Notre Dame de Lourdes : estimé à 5640€ - Maintien ouverture de l'Eglise à l'identique, participation à la journée des association, loto, autres.

Le bureau 2025_2026

Présidente d'Honneur : Josette MANO

Présidente : Hélène BONNET
Secrétaire : Sophie NOAILLES
Trésorier : Jean-André LEMIRE

Vice-présidente : Michèle BOUCHER
Secrétaire Adjointe : Claude MATHIEU
Trésorier Adjoint : Massimo DIAS

Dates ouvertures de l'église de 14h30 à 17h30 :

- Samedi 7 juin 2025
- Samedi 5 juillet 2025
- Samedi 2 août 2025
- Samedi 6 septembre 2025
- Samedi 4 octobre 2025

REJOIGNEZ L'ARS. La cotisation de base de soutien à l'action de l'ARS est de 10€.



Commémoration du 8 mai, 80ème anniversaire

C'est en présence d'un auditoire particulièrement conséquent incluant des enfants, des parents, des anciens combattants, des représentants d'associations et des membres du Conseil Municipal que la cérémonie du 8 mai 2025 s'est déroulée sous un ciel ensoleillé.

Après la lecture des discours officiels par les enfants, puis par Mme le Maire, rappelant l'horreur de cette guerre de 39-45 et tous les morts qui en ont découlé, se sont enchainés la lecture des noms gravés sur le Monuments aux Morts, la minute de silence puis la Marseillaise.

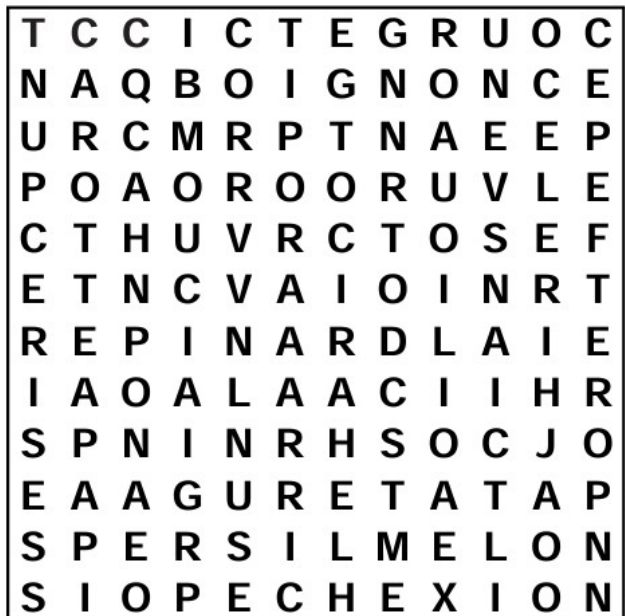
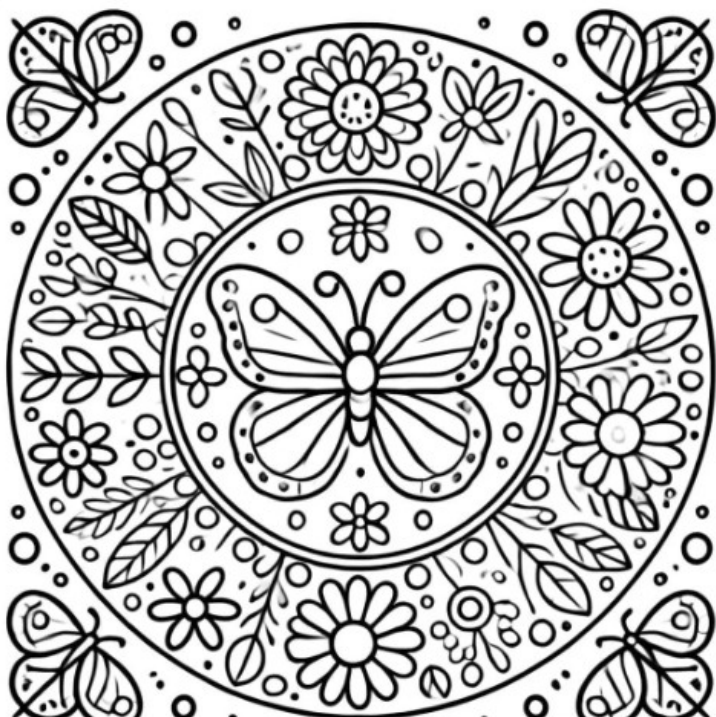
Après ce moment solennel, direction la Salle des Gravettes, où après un discours personnel de Mme le Maire, rappelant qu'il y a malheureusement toujours des guerres de nos jours et combien il est important de se rappeler les sacrifices de toute une génération et retenir les leçons du passé pour bâtir un avenir en paix, le verre de l'amitié a été partagé.

AGENDA

- 14/06 14h - Atelier Dessin par l'APE Les cartables fleuris à la salle des gravettes
- 15/06 Vide Grenier organisé par l'APE Les cartables fleuris
- 18/06 14h et 16h30 Animations bibliothèque – « Des livres à bord »
- 19/06 19h - Conseil Municipal
- 27/06 Fête de l'école
- 03/07 17h - Heure du conte à la bibliothèque
- 05/07 Randonnée Nocturne organisée par le CDF
- 18/07 Marché Gourmand Nocturne

DÉTENTE

Mandala de Printemps & Mots croisés



AIL
ANANAS
AVOCAT
BROCOLI
CAROTTE
CELERI
CEPE
CERISE
CHOU
CITRON

COTON
COURGE
EPINARD
FRAISE
HARICOT
LAITUE
MACHE
MELON
NAVET
NOIX

OIGNON
ORANGE
PATATE
PECHE
PERSIL
POIS
POIVRON
PRUNE
RADIS
TOMATE

www.fortissimots.com